

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 19 mai 2025 à la salle des fêtes de Bongheat sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N° 32	Transitions	Débat sur la cohérence des zonages énergies renouvelables	Approuvé à l'unanimité
-------	-------------	---	------------------------

Billom Communauté a lancé, à l'automne, son schéma de développement des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) sur les 25 communes. L'accompagnement du bureau d'études s'est concrétisé avec notamment l'organisation d'un séminaire et des rendez-vous individuels communaux. Le PNR du Livradois-Forez, en tant que gestionnaire d'aires protégées, a été sollicité par les communes concernées pour donner son avis sur les ZAE nR et les communes ont organisé leur phase de concertation des habitants courant février/mars.

Globalement, les principes communs et la cohérence des ZAE nR sont les suivants :

- **bois** : zone sur toute la commune hors Natura 2000, sauf sur Mur-sur-Allier (pas de zone) et sur Fayet-le-Château (périmètres ciblés sur les principaux hameaux)
- **éolien** : aucune zone
- **géothermie** : zone sur toute la commune hors Natura 2000 et précision sur Fayet-le-Château de périmètres ciblés sur les principaux hameaux
- **hydroélectricité** : aucune zone sur les communes à l'exception d'un périmètre pour éventuelle expérimentation sur l'étang de la Gravière à Fayet-le-Château
- **méthanisation** : aucune zone sur les communes à l'exception de périmètre hors bourg et proximité sur les communes de Bouzel et de Saint-Bonnet-lès-Allier (projet agricole) et précision sur Fayet-le-Château de périmètres ciblés sur les principaux hameaux (possibilité d'expérimentation de petit méthaniseur à l'échelle d'un hameau)
- **photovoltaïque en ombrière (parkings)** : zone sur toute la commune hors Natura 2000, sauf sur Mur-sur-Allier (pas de zone) et périmètres ciblés sur les communes des Billom et Chauriat en lien avec périmètres patrimoniaux ABF
- **photovoltaïque au sol** : aucune zone sur les communes à l'exception de périmètres restreints à des projets existants ou à venir sur Bongheat (syndicat eau), Bouzel (retenue d'eau agricole), Chauriat (zone EnR au PLUH ancienne carrière), Egliseneuve (ancienne décharge) et Montmorin (centrale la Barbarade)
- **photovoltaïque en toiture** : zone sur toute la commune hors Natura 2000 et périmètres ciblés sur les communes de Billom et Chauriat en lien avec périmètres patrimoniaux ABF
- **solaire thermique en toiture** : zone sur toute la commune hors Natura 2000 et périmètres ciblés sur les communes de Billom et Chauriat en lien avec périmètres patrimoniaux ABF.

N° 33	Urbanisme	Modalités de consultation publique de la modification simplifiée n°1	Approuvé à l'unanimité
-------	-----------	--	------------------------

Une modification simplifiée du PLUI a été engagée le 16 décembre 2024. La mission Régionale d'Autorité Environnementale a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de faire une évaluation environnementale aussi le dossier peut être notifié aux Partenaires Publics Associés pour une demande d'avis sous 3 mois. Il le sera également aux 25 communes qui doivent anticiper leur passage en conseil municipal courant juin.

La procédure simplifiée ne comprend pas d'enquête publique mais le projet doit être à la disposition du public pour recueillir les observations des habitants. Aussi, cette dernière sera effective du 16 juin au 18 juillet, le dossier de modification sera disponible en ligne sur le site de Billom communauté, relayé sur les sites communaux, un dossier papier sera disponible au siège de Billom communauté, une adresse mail dédiée sera mise en place pour recueillir toutes les remarques des habitants, toutes ces modalités seront mentionnées sur les sites internet et publiées dans la presse.

N° 34	Habitat	Plan départemental de l'habitat	Approuvé à l'unanimité
-------	---------	---------------------------------	------------------------

En 2024, l'État et le Département du Puy-de-Dôme ont lancé la démarche d'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat 2025-2030 (PDH), qui viendra prendre le relai de l'actuel Schéma Départemental de l'Habitat 2019-2024 (SDH). Ce plan est élaboré conjointement, pour une durée de six ans, par l'État, le Département et les établissements publics de coopération intercommunale.

A l'issue de nombreux temps d'échanges et ateliers entre les différents acteurs (EPCI, associations, bailleurs...), un projet d'architecture du futur PDH a été bâti et se décline en 3 documents principaux :

1. Un diagnostic du territoire
2. Une stratégie départementale avec 4 grandes orientations et 20 actions (voir ci-après)
3. Une stratégie territorialisée.

L'assemblée valide le PDH tel que présenté.

N° 35	Tourisme	Proposition d'AccesSens pour pour des circuits de découverte accessibles	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	--	------------------------

L'association AccesSens porte un projet à l'échelle du Département avec l'objectif de faire, du Puy-de-Dôme, le premier département accessible au tourisme et au patrimoine aux personnes en situation de handicap. Cette accessibilité passe notamment par la création d'outils inclusifs adaptés, rendant ainsi possible la visite de sites patrimoniaux et touristiques pour les porteurs de handicaps. Il s'agit de porter un projet à l'attention des déficients visuels (2 millions en France), des personnes avec des déficiences auditives (5 millions) et en situation de handicap mental (1 million).

L'assemblée valide la participation de Billom Communauté à ce projet en deux temps :

- 1 - 2025/2026 : création d'outils (audiodescription, livrets en reliefs et couleurs contrastées, panneau en relief et couleurs contrastées, vidéos en l'ange des singes, livrets facile à lire et à comprendre) pour la découverte de Billom pour un montant total de 17 750,60 € - 80 % de Leader = 3 550,12 € à la charge de l'intercommunalité,
- 2 - 2026/2027 : création des mêmes outils (voire peut-être d'ici là un outil spécifique pour le handicap moteur) sur Chauriat.

N° 36	Transitions	Schéma cyclable	Approuvé à l'unanimité
-------	-------------	-----------------	------------------------

Le schéma directeur cyclable approuvé en 2023, intègre également la problématique du stationnement. C'est pourquoi Billom Communauté va procéder à l'acquisition d'une part d'1 consigne, de 9 abris et des arceaux pour mettre sur Billom, Malaga/Estandeuil, Mur-sur-Allier, Pérignat/Allier et St-Dier et d'autre part de 60 arceaux répartis sur Billom, Bongheat, Estandeuil, Neuville, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Julien-de-Coppel (la pose sera à la charge des communes). La dépense s'élève à 89 381 € HT (comprenant le matériel et le terrassement) et des subventions sont attendues d'Alvéole + (18%), d'AVéolo 3 (3%) et du CTDD (59%) laissant un auto-financement de 20 %, soit de 17 876 € à la charge de la Communauté de communes.

N° 37	Administration	Accord local	Approuvé à l'unanimité
-------	----------------	--------------	------------------------

Dans la perspective des prochaines élections municipales, la composition des organes délibérants de tous les établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre (EPCI-FP) du département doit être redéfinie au cours de l'année. Le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant sont déterminés en fonction des chiffres de la population municipale des communes membres en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Considérant que le conseil fonctionne bien dans sa composition actuelle (pas de problème de quorum), que deux hypothèses seulement permettent à la commune de Glaine-Montaigut d'avoir deux délégués (du fait de l'augmentation de sa population), l'assemblée valide l'hypothèse n°1 qui prévoit le maintien à 55 membres titulaires.

N° 38	Ressources humaines	Création de postes	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------------	--------------------	------------------------

L'assemblée valide la création des deux postes suivants :

- animateur principal de 1^{ère} classe pour le recrutement du nouveau coordinateur enfance jeunesse qui remplacera, à compter du 23 juin 2025, la coordinatrice partie en retraite et qui était sur un poste d'attaché,
- adjoint du patrimoine consécutivement au recrutement d'une nouvelle coordinatrice culturelle.

N° 39	Ressources humaines	Modification du RIFSEEP	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------------	-------------------------	------------------------

La délibération relative au RIFSEEP est modifiée notamment au niveau des cadres d'emploi, des plafonds et de la mise en conformité avec la réglementation des conditions de maintien en cas de maladie.

N° 40	Ressources humaines	Modification du règlement de formation	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------------	--	------------------------

Le règlement relatif à la formation est modifié au niveau de l'article VI (formation et temps de service) et prend notamment en compte les temps de déplacement.

N° 41	Finances	Admission en non valeur	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	-------------------------	------------------------

L'assemblée valide une admission en non valeur de 1 504,84 € relative à des impayés des loyers du terrain familial des gens du voyage à Billom malgré les relances et poursuites faites par le Trésor Public.

N° 42	Finances	Modification de la grille tarifaire de l'école de musique	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	---	------------------------

Une actualisation de la grille tarifaire de l'école de musique aura lieu désormais tous les 2 ans. La dernière augmentation de 5 % date de la rentrée 2023 et il est acté d'une part le fait d'augmenter, les tarifs de 2 % à la rentrée 2025 et d'autre part de conserver un tarif spécifique et unique pour le cursus éveil musical & danse et éveil musical à 85 €.

Concernant le cursus éveil musical & danse, fruit du partenariat entre l'école municipale de danse de Billom et l'école de musique, des ajustements sont approuvés et prévoient pour la rentrée :

- de réduire de 3 à 2 cours le cursus en gardant ceux des 4/5 ans et 5/6 ans et supprimant celui des 6/7 ans (CP) pour lesquels des cours spécifiques d'initiation dans chaque structure seraient proposés.
- de définir des jauges arrêtées à 8 inscriptions par structure et par cours ; lorsque ce plafond sera atteint par une structure, les élèves devront s'inscrire auprès de l'autre.

N° 43	Finances	Modification de la grille tarifaire du centre aquatique	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	---	------------------------

Une actualisation de la grille tarifaire du centre aquatique aura lieu désormais tous les 2 ans. La dernière augmentation de 3 % date du 1/09/2022 et il est acté le fait d'augmenter, à compter du 1/07/2025, les tarifs de 2 % (sauf ceux de l'aquabike) et de 10 % ceux de l'école de natation (ceux-ci n'ayant jamais eu de modification depuis l'ouverture de l'équipement, soit depuis 2011).

N° 44	Administration	Désignation d'un délégué à Randonnée en Livradois-Forez	Approuvé à l'unanimité
-------	----------------	---	------------------------

Suite à la démission de Céline Auger de sa délégation à Randonnée en Livradois-Forez, l'assemblée valide la candidature de Georges Renard, élu à Trézioux, et déjà représentant au titre de sa commune.

N° 45	Administration	Désignation au Conseil de surveillance de l'hôpital	Approuvé à l'unanimité
-------	----------------	---	------------------------

Billom Communauté dispose d'un siège au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Billom, le mandat est d'une durée de 5 ans, il prend fin cette année, indépendamment du mandat électif auquel il est rattaché. L'assemblée valide la candidature de Gérard Guillaume pour siéger dans cette instance.

Fait à Billom le 20 mai 2025

Gérard Guillaume

Président



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM